

## NEWSLETTER AHEL de Mai 2017

Réf : AB/JPF/CD/IG

Chers adhérents et habitants de LISSIEU.

Nous vous faisons part de la troisième partie de notre AGO du 3 avril 2017.

Tout d'abord, par crainte de nous rencontrer, le maire a déplacé une réunion budgétaire du conseil municipal initialement prévue à une autre date sachant que nous lui avons réservé le Lissiac 2 mois auparavant. Il a ainsi perdu une nouvelle occasion de rencontrer ses électeurs alors que c'était pour lui une occasion de s'expliquer et présenter les projets.

A la place, il a adressé au président de l'association une lettre fleuve de 5 pages. Nous avons donc pris le soin de commenter lors de l'AG les points suivants qui nous ont paru particulièrement injustes et inexacts.

### **Accusation de jouer sur la peur des habitants et de mettre le feu au village en traitant également les habitants du hameau de peureux.**

Le maire semble ignorer que l'objet de notre association est d'informer et défendre les intérêts des habitants contre ses projets bétonniers.

Nous sommes donc pleinement dans notre rôle et nous demandons au maire de bien vouloir le noter et de le respecter.

Notre association n'existerait pas sans la découverte des projets du maire et de la modification du PLU.

Nous n'acceptons pas l'injure vis-à-vis des habitants : Ils ne sont pas peureux contre le changement mais ils défendent leur environnement et non pas : « des intérêts particuliers ».

Les habitants voient simplement une équipe municipale détruire leur cadre de vie et la valeur patrimoniale de leur bien.

#### **1. L'Urbanisation massive de la commune :**

Les propos du maire dans sa lettre, confirmés dans le communiqué de presse, puis repris dans le RACONTE MOI LISSIEU N°7 d'Avril 2017 sont sans équivoque:

"Il ne souhaite pas une urbanisation massive de la commune et il ne veut pas d'une commune au-delà de 3.500 habitants car cela entraîne trop de contraintes".

Un calcul arithmétique simple additionnant le nombre d'habitants actuels et ceux apportés avec les nouvelles constructions dépasserait allégrement les 3.500 habitants, et ce dès début 2018.

3.100 habitants actuels

Plus de 200 habitants avec les 3 projets en cours dans le bourg.

Plus de 300 habitants sur Charvéry / Bois Dieu

**De qui se moque-t-il ?**

## **2. Le déclassement du terrain agricole de 15.000 m<sup>2</sup>**

Le maire dit " qu'il est faux d'écrire qu'un terrain agricole de 15 000 m<sup>2</sup> a été déclassé pour devenir constructible".

Les faits sont sans appel : ce terrain était classé agricole jusqu'en 2010, et a été, par la proposition du PLU de 2011 classé terrain à bâtir, en zone diffuse soit un coefficient de densité de 0, 20, (à cette époque notre maire était adjoint à l'urbanisme).

Ensuite il a été changé de zone par la modification du PLU de 2015. Densité passant de 0, 20 à 0,50.

C'est une des raisons de nos recours gracieux, puis ensuite contentieux contre la modification du PLU.

## **3. La deuxième centralité de Bois-Dieu / Charvery.**

Le maire déclare "les élus Lissillois n'ont pas davantage voulu faire de Bois dieu / Charvery une deuxième centralité".

Une question simple en guise de réponse :

Pourquoi ce terme a-t-il été repris dans le PLU 2011 et dans la modification du PLU 2015?

Par ailleurs, le maire est en totale contradiction avec ces affirmations car il déclare: "qu'il va donner dans les semaines qui viennent, un avis favorable sur le Permis d'Aménager **de 14 lots et de 45 bâtiments** sur le champ". **Et de plus nous avons découvert dans le cadre de notre vigilance sur les registres de demandes de permis, une demande de permis d'aménager de 4 lots sur 800 m<sup>2</sup>(!) au 4 chemin de Charvery, datée du 22 mars 2017 qui n'a jamais été portée à notre connaissance lors de nos nombreux échanges avec le Maire.**

## **4. Les investissements et réflexions sur les infrastructures.**

Le maire déclare que "lui et son équipe anticipent les investissements nécessaires à leurs projets par des réflexions sur les besoins en infrastructure publique"

Le maire donne comme exemple de son anticipation les entrées Nord et Sud du bourg.

Si un accident se produit dans le village (ce que nous ne souhaitons pas), nous saurons rappeler au Maire sa remarquable anticipation.

## **5. La nomination d'un médiateur.**

Le maire déclare proposer au conseil municipal de nommer un médiateur pour rencontrer « les habitants ».

Nous sommes d'accord pour rencontrer ce médiateur, **à condition que ses émoluments soient pris sur les indemnités du maire**, car il n'y a aucune raison que les impôts payés par les citoyens de Lissieu soient impactés par le fait que le maire ne soit plus capable d'éteindre l'incendie qu'il a lui-même allumé et de discuter directement avec ses administrés.

En conclusion, lors de notre AGO, nous avons bien retenu que l'assistance nous reprochait d'avoir trop fait confiance à l'équipe municipale et nous demandait d'être beaucoup plus fermes et plus déterminés.

**Nous vous confirmons que nous le sommes déjà et que nous le resterons.**

Le bureau AHEL